

Recensement général de la population

PREMIERS BÉNÉFICIAIRES: L'ENSEMBLE DES HABITANTS

Une interview de M. Koko Kouakou directeur général de la Statistique

Nous vous présentons aujourd'hui la suite de l'entretien que le Directeur du Bureau Central du Recensement, M. Koko Kouakou, nous a accordé pour expliquer à nos lecteurs l'intérêt et la portée du recensement. Il est important de souligner une fois de plus l'importance de cette opération qui servira à mieux prévoir les plans de développement de notre pays. Cette opération, purement statistique, est totalement distincte de celle que réalise actuellement la Mairie d'Abidjan auprès des citoyens majeurs, ivoiriens ou assimilés, de la commune même d'Abidjan. Ces deux opérations n'ont aucun lien entre elles. Le recensement général de la population est un DENOMBREMENT qui permettra de savoir COMBIEN NOUS SOMMES afin de prévoir quels équipements socio-économiques doivent être réalisés et où. La Mairie d'Abidjan effectue actuellement un recensement totalement distinct afin d'établir les listes électorales : il est du devoir de chaque citoyen d'être

inscrit sur ces listes ainsi que M. le Maire l'a rappelé à maintes occasions. Il est aussi de leur devoir de participer au recensement général de la population qui, lui, a avant tout une signification socio-économique : comment peut-on établir une politique rationnelle de développement sans savoir exactement pour combien et pour qui ? C'est ce que tous doivent comprendre et c'est ce qui ne paraît pas tout à fait net dans les esprits ; aucune confusion ne doit exister entre les deux opérations. Le Recensement Général est l'affaire du pays tout entier, d'Abidjan et de toutes les villes de l'intérieur et de tous les villages et de tous les campements. Les renseignements recueillis sont couverts par le secret statistique. Aucun nom ne sera divulgué sous peine de poursuite à l'encontre de l'enquêteur : les personnes recensées seront protégées contre toute indiscretion et d'ailleurs aucune question ne

risquera de poser de difficultés puisqu'elles ne concernent aucun renseignement confidentiel.

Ce n'est qu'à partir du 7 avril que les agents recenseurs du recensement général iront visiter tous les villages de Côte d'Ivoire. Nous aurons d'ici là souvent l'occasion de vous en entretenir et de vous donner le point de vue des plus hautes autorités sur ce qu'elles en attendent. C'est donc un nouvel appel que nous vous lançons : habitants d'Abidjan, faites-vous inscrire volontairement sur les listes électorales. Habitants de toute la Côte d'Ivoire, Ivoiriens comme étrangers, à partir du 7 avril, réservez le meilleur accueil aux agents du Recensement Général parce que c'est VOTRE intérêt et celui de la Nation toute entière.

Aujourd'hui, il reste à M. Koko à nous expliquer pourquoi un Recensement Général et comment on y procédera.

Pourquoi un recensement maintenant ? Est-ce une question de conjoncture économique, sociale, ou pour une circonstance précise ?

Depuis quelques années déjà, la plupart des Ministères Techniques dont le Plan en premier lieu, des Organismes Publics ou Privés ressentent un impérieux besoin de données précises et récentes sur la population ivoirienne.

Ce besoin s'explique par le fait que le pays enregistre un essor économique que tout le monde lui reconnaît, et il est essentiel de pouvoir mesurer la force vive, motrice de cet essor économique.

Ainsi le gouvernement veut faire une idée précise de l'importance numérique de cette force vive, de sa répartition selon telle ou telle modalité ou selon les différentes régions, et remédier à certaines carences que révéleraient les résultats d'une telle opération. Ceci pourrait constituer la première justification de l'opération.

Ceci pourrait constituer la première justification de l'opération. La seconde en est que face à ce besoin d'informations statistiques qu'exige le développement économique assez spectaculaire du pays, il est désormais indispensable de disposer d'une base de données communément appelée « base de sondage » à partir de laquelle pourraient être réalisées différentes enquêtes statistiques partielles. Cette base essentielle ne s'obtient que grâce à un recensement général.

Enfin, il faut signaler comme 3^e raison que les instances internationales ont invité tous les pays du monde à réaliser au cours de l'année 1974 dite année mondiale de la population, le recensement de leur population, d'abord pour leurs propres besoins, et ensuite pour permettre des comparaisons internationales. La Côte d'Ivoire ne pouvait bien entendu rester en marge d'un tel mouvement, même si son opération n'intervient que durant le premier trimestre de 1975. Du reste, elle est même en avance sur la plupart des pays de l'ex-A.O.F. sur ce plan.

Pour nous résumer, c'est moins pour une circonstance précise que pour des raisons d'ordre économique et social, que le pays a décidé de faire, réaliser ce premier recensement général qui, nous l'espérons et le souhaitons vivement, devra ouvrir la voie à des opérations similaires au cours des années à venir.

A quoi et à qui serviront les résultats du recensement général de la population ?

Les résultats de l'opération, comme il ressort de la réponse à la



Les résultats du recensement pilote ont permis de reconstituer les cartes et de déterminer les sites habités.

question précédente, serviront à des questions d'ordre économique, social, culturel, en un mot, à mieux orienter le développement global des différentes régions du pays.

Un exemple : la question relative au degré d'instruction permet de déterminer le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisation selon les différentes régions du pays et par conséquent de guider les autorités dans l'orientation de leur politique dans ce domaine, et c'est ici qu'intervient l'impact politique non pas de notre opération, mais des résultats de celle-ci.

A qui serviront ces résultats ? On pourrait être tenté de penser qu'ils serviront aux seuls Ministères Techniques, aux Sociétés et Organismes d'Etudes ainsi qu'aux Chercheurs constamment préoccupés d'en connaître davantage sur notre pays. Il faut pourtant voir bien au-delà de cet horizon, car les bénéficiaires directs de ces résultats, c'est la population elle-même, c'est tous les habitants de ce pays dans ce sens que ces résultats orienteront le gouvernement dans les différentes déci-

sions qu'il sera amené à prendre en faveur de telle ou telle région du pays.

Comment allez-vous procéder au recensement ?

Nous allons d'abord recruter durant le mois de mars 1975 des agents recenseurs, au nombre de 7.000 environ qui seront enrôlés par des chefs d'équipe (5 agents recenseurs en moyenne par chef d'équipe) ces chefs d'équipes étant eux-mêmes supervisés par des contrôleurs (5 chefs d'équipe en moyenne par contrôleur) ; enfin les contrôleurs étant à leur tour supervisés par des superviseurs travaillant au niveau des départements, (1 par département, ces superviseurs eux, sont déjà recrutés et travaillent depuis avril 1974 sur le terrain). Les agents recenseurs, chefs d'équipe et contrôleurs, recrutés à la suite d'un test de sélection parmi les candidats du niveau minimum du CEP et qui peuvent aussi bien être des élèves des Classes Terminales des Lycées et Collèges, sont ensuite soumis à un stage de formation de quelques jours, triés une seconde fois puis envoyés sur le terrain au-

près des populations, munis de tout le matériel d'enquête qui comporte également leur carte d'enquêteur avec photo, signée du directeur du Bureau du Recensement ou de son délégué.

Les agents parcourant les villages et campements de tout le pays, interrogeront les personnes regroupées au sein des ménages et inscriront les réponses aux questions posées sur un document appelé feuille de ménage.

Le recrutement ainsi que le stage de formation s'effectueront au niveau de chaque S/Préfecture afin d'avoir autant que possible à faire à des « fils » de la région et d'éviter l'utilisation d'interprètes ; ces « enfants » de la région inspireront plus confiance à leurs parents que des agents provenant d'autres régions du pays.

L'exploitation ultérieure des feuilles de ménage, une fois centralisées à Abidjan, fournira les résultats attendus de l'opération.

A quelles difficultés vous attendez-vous au cours de ce recensement général ?

Il faut s'attendre, malgré les enseignements tirés du recensement

pilote à ces trois types de difficultés que je viens de signaler, inhérentes d'ailleurs à ces genres d'opérations.

— Sur le plan matériel, il se posera le gros problème des moyens de déplacements des agents (de près de 9.000 agents en tout), de leur recrutement et surtout de leur formation (personnel formateur, salles de formation), de leur hébergement et dans certaines régions de leur nourriture. Je précise ici que la population n'est pas obligée d'héberger et de nourrir gratuitement les agents recenseurs.

— Sur le plan moral et psychologique, on s'attend toujours à une réticence de la part des populations. Ici, l'intervention des autorités et en premier lieu de Son Excellence Monsieur le Président de la République sur les antennes de la Radio et de la Télévision s'avère capitale.

— Sur le plan technique, il y aura toujours des questions qui offriront quelques difficultés aux enquêteurs. Mais le rôle précieux des agents recenseurs, formés pour la circonstance et suffisamment avertis de ces difficultés, permettra au Bureau de les surmonter.